DEC132533DR06

Décision donnant délégation de signature à Christian Klein et Samuel Herrmann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée « Institut de Mathématiques de Bourgogne ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584 intitulée « Institut de mathématiques de Bourgogne », dont le directeur est Luis Paris ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **Christian Klein**, Professeur à l'Université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christian Klein, délégation est donnée à **Samuel Herrmann**, Professeur à l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 1er septembre 2013

Le directeur d'unité

Luis Paris

 $^{^{\}scriptscriptstyle 1}$ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 $\rm \in HT$ au 01/01/2012